



LOGEMENT D'ABORD : SLOGAN OU RÉALITÉ ?

Mardi 18 octobre 2011

Lyon

Remerciements

Depuis la mise en place de la Refondation, qui a pour principe majeur le logement d'abord, la FNARS a pour ambition de faire en sorte que ce concept ne reste pas qu'un slogan et soit une avancée réelle dans l'amélioration de l'accès au logement des publics précaires.

Ainsi, la Fnars Rhône-Alpes remercie les différents intervenants de cette journée d'étude ainsi que les animateurs des ateliers et l'ensemble des participants qui ont permis des échanges riches sur la question du logement d'abord qui vont nous aider à élaborer des propositions et mettre en place des actions pour une politique du logement plus efficace.

Patrick Bédiat, Président

SOMMAIRE

MATINEE

I. Ouverture de la journée, Patrick Bédiat, Président de la FNARS Rhône-Alpes-----	P4
II. David Grand, chargé de mission à la MRIE-----	P7
III. Sylvain Camuzat, Directeur de l'Association Villeurbannaise pour le Droit au Logement-----	P15
Echanges avec la salle-----	P19

APRES-MIDI

IV. Restitution des ateliers-----	P23
V. Maryse Bastin, Vice Présidente de la FNARS Rhône-Alpes-----	P26
V. Marc Uhry, Directeur régional de la Fondation Abbé Pierre-----	P27
VI. Cédric Van Styvendael, Directeur de Villeurbanne Est Habitat-----	P29
Echanges avec la salle-----	P31
Annexe : Glossaire-----	P33

I. Ouverture : Patrick Bediat, Président de la FNARS Rhône-Alpes

Tout d'abord, je voudrais excuser Nathalie Perrin Gilbert qui a dû se rendre sur Paris ce matin et qui ne pourra donc pas participer à cette table ronde.

Pour commencer mon intervention, je voulais que l'on s'interroge sur cette notion, ce concept de logement d'abord tantôt considéré comme un slogan tantôt comme une réalité, et je souhaite que cette journée nous permette de réfléchir à ces questions et de voir comment sur le terrain les choses peuvent se ressentir et se construire.

Les quatre ateliers proposés ont d'ailleurs pour objectif de résumer comment peut se poser cette question et comment l'appréhender.

Aujourd'hui, dans un contexte social, économique et politique qui prend le nom de crise, l'ensemble des dimensions humaines sont percutées, avec au centre la question du logement qui induit des problématiques d'emploi, d'éducation/formation, de santé...

Une des difficultés que nous rencontrons pour avoir une vision claire des différentes thématiques de notre secteur, c'est le découpage dans les politiques publiques qui ne permettent pas d'avoir une vision globale, notamment pour la question du logement et le fait que celui-ci soit lié à un accompagnement social pour les publics les plus fragiles.

En regardant le budget de l'Etat pour 2012, on comprend que l'objectif est la réduction des dépenses publiques et pas l'augmentation des ressources. Dans ce sens, le secteur du logement est très touché avec un budget en nette diminution.

Mais, plus grave encore, sont la réforme des politiques publiques, la réforme des territoires, la réforme de la fiscalité car cela a des répercussions sur les publics les plus fragiles.

L'incohérence des politiques publiques et la baisse des budgets en faveur du logement font que les acteurs du logement que sont l'Etat, les EPCI, les bailleurs ont des difficultés pour mettre en place des politiques de construction de logement.

En outre, le logement d'abord donne l'impression de créer un champ spécifique, beaucoup de familles en difficulté ont du mal à accéder à un logement social, elles sont dans des logements dans le privé avec des charges conséquentes, et des conditions de vie difficiles (logement insalubre, cher, trop petit...)

Toutes ces difficultés liées au contexte, au financement font que le logement d'abord, c'est une bonne idée de départ mais elle est difficile voire impossible à mettre en place avec la pénurie de logements sur le territoire.

Quant au pilotage des territoires, un processus de décentralisation a été mis en place pour déconcentrer les pouvoirs de l'Etat sur les territoires.

Hors, aujourd'hui, c'est le phénomène inverse qui se passe : on reconcentre les pouvoirs au niveau de l'Etat, dans le cadre de cette réforme de la fiscalité, ce qui met en difficulté les acteurs des territoires (CG, EPCI). Je vous donne l'exemple dans le département de l'Isère que je connais et dans lequel l'Etat doit 450 millions d'euros au CG de l'Isère pour le RMI. Nous assistons vraiment à une perte de substance au niveau de l'accompagnement social.

Un autre point que je souhaite aborder est celui des personnes que l'on accueille et qui nécessitent un accompagnement social. Le contexte fait que les financements des dispositifs dans notre secteur sont en baisse, avec une diminution des crédits aux associations. Cette baisse des crédits aux associations fragilise l'accompagnement de qualité qui nécessite des moyens beaucoup plus adaptés pour une vraie réinsertion des personnes accueillies.

Il est très difficile d'observer les besoins, dans une démarche où on ne voit que ce qu'on a envie de voir. Ce dont on nous parle aujourd'hui , à savoir logement et accompagnement, cela existe depuis longtemps, il faut donc faire la part des choses entre ce qui est vraiment nouveau et ce qui a pour objectif de rationaliser les dépenses.

Sur quel modèle peut s'appuyer notre réflexion, en matière de politique sociale, quelles sont les possibilités pour des personnes à la rue d'accéder au logement social, est-ce que dans ces politiques là, on maintient un minimum d'accompagnement social ? Qui va faire cet accompagnement : les travailleurs sociaux du CG, par un transfert de compétences au département mais sans transfert pérenne de financement ?

Ainsi, au sein des établissements, on constate que tout le monde n'est pas logé, tout le monde n'est pas hébergé, on a des personnes, des familles qui viennent d'ailleurs, et la question se pose de savoir comment ces personnes vont pouvoir être accueillies et bénéficier d'un minimum d'accompagnement.

La journée va permettre de développer ces différents points, les discussions et échanges permettront à la FNARS non seulement d'approfondir ses réflexions mais également d'élaborer des actions.

En effet, aujourd'hui, nous ne sommes plus seulement dans un contexte où on négocie mais aussi dans un contexte qui nécessite une mobilisation pour défendre des conceptions de l'humain qui permettent à chacun de vivre dignement, de permettre à ceux qui ont besoin d'un accompagnement de pouvoir en bénéficier et à ceux qui n'en n'ont pas besoin de pouvoir accéder au logement.

II. David Grand, chargé de mission à la MRIE

Le logement d'abord est un sujet difficile, on en comprend les lignes, la philosophie, mais sur le terrain c'est difficile de voir comment cela s'applique réellement.

J'ai choisi dans mon intervention d'aborder deux points qui questionnent la politique dite de « *Logement d'abord* ».

Je vous parlerai du « *"housing first"* » puis d'une étude conduite à la MRIE sur le Droit au Logement Opposable.

En guise d'introduction, quelques remarques autour du vocabulaire. Le « *logement d'abord* » c'est une traduction de l'anglais « *"housing first"* », une politique publique aux Etats-Unis. Sauf que si on veut être précis, il vaudrait peut-être mieux dire « chez soi d'abord ». Or si on s'en tient aux mots, permettre l'accès au « *logement* » et permettre l'accès au « *chez-soi* », ce n'est pas tout à fait pareil.

En essayant de définir les termes de manière schématique, il apparaît que le logement c'est un produit qui a un certain nombre de caractéristiques données (superficie, nombre de pièces, coût etc.). Le logement c'est l'espace sans homme et sans habitant. Un peu comme une coquille vide. Le chez-soi *a contrario* c'est précisément l'homme ou l'habitant dans l'espace, dans son espace. Un espace qui est approprié, aménagé, nettoyé, décoré. Bref tous les gestes qui permettent « l'habiter ».

On pourrait aussi reprendre le philosophe Emmanuel Lévinas¹ qui écrit : « *le rôle privilégié de la maison ne consiste pas à être la fin de l'activité humaine, mais à en être la condition et dans ce sens le commencement. L'homme se tient dans le monde comme venu vers lui à partir d'un domaine privé, d'un chez-soi où il peut à tout moment se retirer. Il ne vient pas d'un espace intersidéral où il se posséderait déjà et à partir duquel il aurait à tout moment à recommencer un périlleux atterrissage* ». En somme sans « privé » pas de « public » et sans « chez soi » pas de « soi », c'est-à-dire que le soi est menacé par l'absence du chez-soi

¹ Emmanuel Lévinas : "Totalité et Infini - Essai sur l'extériorité", Nijhoff, La Haye, 1961

1. Le "*housing first*"

Cela étant dit, il est intéressant de noter que la politique dite de « logement d'abord » comprend en ses « marges » plusieurs expérimentations relatives au « *housing first* ». Expérimentations qui viennent de commencer et qui sont au nombre de quatre : une à Paris, une à Lille, une à Marseille et une à Toulouse. La santé est très présente dans ce dispositif. Ce qui n'est pas étonnant dans la mesure où son objectif est de « *permettre à des personnes sans chez-soi présentant une ou des pathologies mentales d'accéder à un logement, de s'y maintenir, de bénéficier d'un accompagnement médical et social adapté pour faciliter leur accès aux droits et à des soins efficaces* » (extrait du journal officiel).

D'autres précisions concernant cette expérimentation : le logement occupé par la personne relève de l'intermédiation locative et d'un opérateur associatif ; la personne sera suivie pendant trois ans (durée de l'expérimentation) par une équipe pluridisciplinaire composée notamment d'infirmiers et de travailleurs sociaux placés sous la responsabilité d'un médecin coordinateur ; l'équipe pluridisciplinaire a en charge les problématiques sociales et sanitaires.

Je ne vais pas vous parler plus de ces expérimentations qui sont en cours. En revanche, ce qui me semble intéressant, c'est de vous dire quelques mots de leur provenance, les USA, et de leur logique. La source sur laquelle je me repose est le rapport² intitulé « *la santé des personnes sans chez soi. Plaidoyer et propositions pour un accompagnement des personnes à un rétablissement social et citoyen* ». Rapport rédigé notamment par Vincent Girard un des psychiatres marseillais impliqué dans l'expérimentation.

² Vincent GIRARD, Pascale ESTECAHANDY, Pierre CHAUVIN : « La santé des personnes sans chez soi. Plaidoyer et propositions pour un accompagnement des personnes à un rétablissement social et citoyen » - Rapport remis à Madame Bachelot-Narquin Ministre de la Santé - novembre 2009

Je retire de la lecture de ce rapport trois enseignements :

- **L'historique du "housing first"**

C'est quelque chose qui ne date pas d'hier et qui peut donner à penser qu'on a un peu de retard. Sous l'impulsion d'un psychiatre, Sam Tsemberis, le "housing first" a commencé à New York en 1992.

Le "housing first" s'est ensuite développé dans plusieurs villes des USA au point de faire référence dans les politiques publiques de santé mentale pour les personnes sans-abri. En 2005, il a démarré au Canada. Au présent, il est aussi expérimenté, outre la France, au Danemark avec un intitulé un peu différent (« *freak houses for freak people* » soit « *maisons atypiques pour personnes atypiques* »).

- **La logique de ce "programme"**

Selon celle-ci, ce dont ont besoin les personnes sans domicile, ce n'est pas d'un abri pour une nuit ou d'un hébergement mais d'un chez-soi grâce à un logement et à un accompagnement au sens fort du terme. Et ce n'est que si ces conditions sont remplies qu'elles pourront aller mieux. On voit la différence avec le système français où on a tendance à proposer un logement une fois que les personnes ont réglé certains problèmes comme la dépendance à l'alcool. Alors que la logique du "housing first" est inverse. Elle ne fait pas du logement une finalité mais un moyen ou une condition première nécessaire à la personne. En cela, elle sort d'une logique strictement individuelle. Ce n'est pas à la personne de faire ses preuves mais à l'action sociale de mettre en place les conditions nécessaires lui permettant de se rétablir et de vivre dignement. En somme il s'agit de retourner la conditionnalité et le stigmatisme : faire en sorte que l'alcoolisme et la maladie mentale ne soient plus excluant.

On comprend que cette logique remet en cause la notion de « parcours résidentiel » où il faut passer par « l'hébergement d'urgence » puis par « l'hébergement d'insertion » pour arriver au « logement dit autonome », sachant que dans le contexte actuel où il y a une forte tension il s'effectue une « sélection par le haut. Ceux qui ont le plus de difficultés restent bloqués.

Je renvoie à ce sujet aux travaux de certains sociologues comme Julien Damon ou à ceux de Thierry Michalot sur les CHRS qui montrent que les travailleurs sociaux sélectionnent les résidents les plus « performants » (ceux qui sont les plus « autonomes » et les plus « motivés ») et écartent ceux qui ont « problèmes d'alcool » ou qui présentent des « troubles psychiques ». De fait ils participent sans le vouloir à un processus d'exclusion qui est contraire à leurs missions et à leurs croyances.

Une parenthèse sur les « parcours résidentiels » pour vous signaler que dans le dossier annuel 2011 de la MRIE on a rendu compte d'une étude à laquelle on a participé et qui portent sur 30 parcours de personnes sans domicile que nous avons nommé « parcours d'habiter ». Il en résulte que sur 30 parcours, seulement 6 suivent le modèle unidirectionnel et ascensionnel du parcours résidentiel. Pour les autres, on observe que les points d'entrée diffèrent. Il n'est pas rare qu'une personne accède à un CHRS sans transiter par l'hébergement d'urgence. Quant à la sortie, ce n'est pas toujours le logement autonome qui est visé, cela peut être une alternative à l'image des maisons relais. Par ailleurs la sortie est un processus incertain. Une personne peut très bien passer d'un CHRS à un logement pour finalement retourner à la rue. Ce qui montre que si un parcours peut être ascendant, il peut l'instant d'après, revenir en arrière et suivre une pente descendante. En outre, on observe aussi que les personnes ne circulent pas seulement dans l'assistance.

Tout ne se joue pas entre l'urgence, l'insertion et le logement autonome. Les personnes peuvent être hébergées par des proches ou recourir à un abri précaire, le squat par exemple, qui parfois permet mieux de maintenir sa dignité qu'un hébergement.

- **Les résultats du "*housing first*"**

A en croire le rapport, ils semblent bons. Malheureusement ils sont peu détaillés. Une étude réalisée à un temps t montre que dans le projet New Yorkais, 96% des personnes sont encore dans leur logement après 6 mois et 87% après 4 ans. Ce qui est assez énorme. Et ce qui a aussi des répercussions en termes de coûts puisque le recours aux urgences et aux hospitalisations a nettement diminué.

L'idée en vous parlant du "*housing first*" n'était pas de dire que c'est la solution miracle et que tout doit être jeté chez nous. Je crois qu'il faudrait en savoir plus sur les résultats. Ce dont il faut parler et débattre c'est de la logique du "*housing first*", celle-ci ne nous étant pas totalement inconnue. Est-ce qu'on ne la trouve pas à l'œuvre par exemple dans les maisons relais ? Par ailleurs, ce programme peut-il être généralisé et transposé à d'autres publics que ceux ciblés (des sans abri qui relèvent de la psychiatrie et qui ont des addictions) ? C'est une question qu'on peut se poser...

2. Les refus DALO Logement

J'en arrive à mon second point. Pour que le « "*housing first* " » et plus largement le « Logement d'abord » fonctionne il faut impérativement que l'offre de logement soit suffisante et adaptée, ce qui est loin d'être encore le cas. Pour le dire autrement et faire un jeu de mots peut-être un peu facile, il faut « d'abord du logement », mais pas seulement évidemment car on sait que ce n'est pas mécanique. Il y a aussi l'accompagnement qui est un point important, comme pour le "*housing first*".

Pour étayer mon propos, je vais m'appuyer sur une étude exploratoire qu'on a menée à la MRIE en 2010-2011 sur les refus DALO dans le département du Rhône. Avec une question de départ simple : pourquoi des personnes qui sollicitent le DALO refusent la proposition de logement qui leur est faite ?

Je rappelle que dans le Rhône, en cumul entre janvier 2008 et décembre 2010, il y a un taux de refus DALO Logement de 25%. Concrètement cela veut dire que sur 1327 dossiers favorables, 335 requérants ont refusé. Ce qui n'est pas anodin.

Méthodologiquement nous avons examiné 40 dossiers de requérants et nous nous sommes entretenus avec 20 requérants sélectionnés dans la mesure du possible en fonction d'une diversité de critères (composition familiale, type et lieu d'habitation, motif des refus).

Alors qu'avons-nous appris avec cette étude ? Tout d'abord le dispositif est largement méconnu par les requérants. Je vous cite quelques extraits d'entretien : « *le droit au logement opposable, je ne sais pas ce que c'est* », « *je crois que j'ai reçu un courrier. Ça a dû se faire automatiquement car j'étais inscrit dans la liste des demandeurs* ».

Ce qui est en fait impossible. Ou encore : « *il n'y a pas eu de présentation spéciale. L'assistante sociale m'a dit qu'il y avait un nouveau système et qu'il fallait essayer* ».

Or la méconnaissance du dispositif peut inciter à refuser. Selon un premier requérant : « *on m'a dit que je n'avais pas le droit de refuser mais je ne le savais pas avant. J'ai pensé que je pouvais redemander* ».

D'après un second requérant : « *j'ai refusé. Après, j'ai redemandé mais il faut prendre ce qu'on vous donne en gros. Je ne savais pas que ce n'était pas possible. On ne peut pas faire une deuxième demande. Ça je ne l'avais pas compris. J'ai regretté de refuser. Si j'avais su, j'aurais accepté. C'était mieux que rien. J'étais dans le besoin !* ». Loin d'être isolé, ce témoignage en reflète d'autres. Les requérants refusent en postulant que d'autres propositions vont suivre. Ils disent ne pas avoir compris qu'il y a une proposition unique dans le DALO. Ce qu'il faut préciser c'est que ces requérants n'ont pas été « accompagnés ». Au mieux un travailleur social est « intervenu » (ce qui n'est absolument pas la même chose) au moment de retirer et de remplir le dossier DALO.

Ensuite au sujet des motifs de refus, on retrouve (par rapport à l'étude de l'OHL en Isère sur les refus des demandeurs de logements sociaux) des motifs minoritaires : la taille du logement, trop petite par exemple pour des familles qui évoluent entre le moment où ils déposent leur dossier et le moment où la proposition arrive. Il y a aussi l'étage (autre motif minoritaire). Soit il s'agit d'un couple avec enfant ou d'une jeune femme seule qui peut refuser un appartement situé au rez-de-chaussée en raison de l'insécurité. Soit il s'agit d'un couple avec enfants qui peut refuser un appartement en hauteur en raison des pannes d'ascenseur et des difficultés qui suivront (monter les étages avec les enfants et les courses).

Sans surprise, le motif principal de refus est la localisation du logement proposé. Bien souvent on retrouve le même schéma. La plupart des ménages habitent Lyon ou Villeurbanne et ils se voient proposer un logement à la périphérie de la ville (Vaulx-en-Velin, Saint-Priest, Saint-Genis Laval, Rillieux-la-Pape). Ils refusent le logement en raison de l'image plutôt négative du quartier. Ils évoquent un sentiment d'insécurité (les « jeunes »), l'insuffisance des transports ou des commerces.

Ils pensent aussi à leurs enfants : auront-ils moins de chances de réussir parce qu'ils sont scolarisés localement ? L'environnement aura-t-il une mauvaise influence sur eux ?

Une mère a un de ses enfants qui a « *des problèmes avec la justice* ». De son point de vue, il n'est pas question d'habiter dans un « quartier » car cela ne peut que les aggraver. C'est pourquoi elle a refusé un logement à Vénissieux et préfère rester dans une situation de « mal logement » en foyer d'hébergement dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon.

Si la localisation du logement proposé est un élément important, il faut ajouter à celui-ci la localisation du logement occupé. Pour plusieurs requérants, leur quartier est essentiel. Ils ont dans celui-ci leur réseau de sociabilité et d'entraide. Sans compter l'école des enfants ou encore parfois la proximité avec le lieu de travail. Pour eux, il n'est pas envisageable de s'en éloigner. C'est pourquoi ils ont refusé la proposition faite dans le cadre du DALO.

Un premier exemple : un homme vit dans un foyer situé dans le centre de Lyon. Gravement malade (VIH), il a non loin de celui-ci son « réseau socio sanitaire », c'est-à-dire son médecin, sa pharmacienne qui le connaît et avec qui il peut négocier le paiement de médicaments mais aussi une association dans laquelle il se rend chaque semaine pour prendre des petits déjeuners. Dans le cadre du DALO, un logement lui a été proposé en banlieue. Il l'a refusé et prétend : « *la proposition, je l'ai vu comme un mouvoir. J'ai eu peur de me renfermer, de tout laisser tomber et d'arrêter le traitement. Pour moi, ça faisait trop de distance* ».

Un deuxième exemple : il est question cette fois d'une famille composée de deux parents et de cinq enfants. Ils vivent dans un F4 à Bron Terraillon. Leurs premières demandes pour quitter le logement datent de 2006. Le père de famille est employé en tant que gardien d'immeuble et travaille juste à côté du domicile. Il n'a pas de permis de conduire. La belle-mère habite à proximité et régulièrement elle vient aider la mère à s'occuper des enfants dont l'un est polyhandicapé. A sept dans un peu plus de 70m², ils ont besoin d'un logement plus grand et ne peuvent apparemment pas quitter Bron. Le logement proposé, lui, était situé à Vénissieux. Il a été refusé.

Ce qu'on peut retenir, et je conclurai là-dessus, c'est que l'institution se fonde parfois sur une logique de « logement », pour reprendre ce qui a été dit en introduction, sans prendre en compte le « chez-soi », son environnement, le parcours des personnes, bref la manière dont elles habitent. Le premier exemple est typique.

On peut penser que la personne peut faire preuve de mobilité et accepter la proposition. Or c'est ignorer que plus les personnes sont dans des situations de précarité, plus elles s'accrochent au « peu » qu'elles ont car précisément il s'agit de leurs derniers repères. D'un autre côté, il faut revenir sur l'insuffisance de l'offre qui n'est pas un paramètre neutre. Elle pèse sur l'institution, oriente sa grille de lecture et limite ses marges de manœuvre.

III. Sylvain CAMUZAT, Directeur de l'Association Villeurbannaise pour le Droit au Logement

Quelques réflexions qui n'ont pas vocation à être exhaustives ni même articulées :

Cibler les sans abris et les mal logés est une bonne idée, d'autant que cette stratégie s'imbrique dans une réflexion qui n'est pas uniquement franco française mais européenne. Elle est également en phase avec ce que souhaitent, en terme d'hébergement, certains ménages.

Après, dans le contexte budgétaire actuel, on a du mal à y croire, d'autant plus qu'il n'y aucune visibilité en terme de continuité voire de cohérence et surtout que cette politique impulsée par l'Etat ne semble pas s'appuyer sur celles dépendantes des collectivités locales.

Par ailleurs, cette stratégie du logement d'abord, qui semble s'adresser aux publics en hébergement institutionnels, ne peut s'extraire d'une réflexion globale concernant la pénurie de logements adaptés en taille et en coût et devrait être une stratégie de logement d'abord qui concerne toute personne en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement.

D'ailleurs, cette clé de la réussite est rappelée dans le document de la DIHAL qui, au chapitre « conditions de la réussite », rappelle qu'il faut développer une offre de logement suffisante et adaptée.

La dessus quelques éléments de rappel :

- Au 1^{er} juillet 2010, il y avait 59 000 demandeurs de logement sociaux dans le Rhône dont 8500 depuis plus de 2 ans. Cela correspond à une moyenne de 4 demandes pour 1 offre de logement.
- 75% de ces demandeurs relèvent des plafonds PLAI c'est-à-dire ayant de faibles ressources.
- Au niveau du motif de la demande : 37% des demandes, soit près de 22 000, sont motivées, soit par l'absence de logement (26%), soit par la perte prochaine de leur logement (11%).

Pour moi, cela montre que même avec une politique dynamique de construction de logements sociaux et d'une amélioration du fonctionnement du parc HLM, la pénurie de logements en taille et en coût adaptés ne trouvera de solution qui si le parc privé retrouve une vocation sociale.

Améliorer la situation passera donc par plus de planification urbaine et foncière sur le long terme, une réforme de la fiscalité sur les incitations à la construction immobilière et également un pilotage cohérent au niveau du territoire entre Etat et collectivités territoriales.

Par ailleurs, j'attire votre attention, au-delà de la question de la pénurie, sur les phénomènes discriminatoires très importants traversant le champ du logement : pour rester sur le parc privé, un "testing" a été effectué sur Villeurbanne en 2010 auprès de propriétaires privés et d'agences.

Les résultats font froid dans le dos : plus d'une fois sur deux, au moment de la visite, le couple dont l'un des membres a un patronyme à consonance maghrébine sera défavorisé et en centre ville (secteur Gratte Ciel), on monte à 9 fois sur 10...

Une politique efficace de logement d'abord devrait également intégrer une stratégie visant à renforcer l'égalité de traitement et lutter contre les phénomènes discriminatoires à l'œuvre.

Autre faiblesse, tout semble être actuellement focalisé sur « comment fluidifier les sorties d'hébergement » mais sans réellement vouloir se poser la question des entrées dans ces dispositifs qui pourraient être évitées, et qui fait de l'hébergement institutionnel une réponse par défaut.

A ce titre deux exemples :

- **Concernant la question des politiques de prévention (sous entendue prévention des expulsions), également mises en avant par la DIHAL,** puisqu'il s'agit d'un des 3 principes fondamentaux sur lequel se base cette stratégie. Nous ne pouvons qu'être favorables à ce principe mais il nous semble qu'entre l'écrire et le faire, l'Etat a bien du chemin à parcourir encore :

- 4 ans après la mise en œuvre du DALO, qui fait des personnes en situation d'expulsion une des catégories prioritaires, les pratiques dans le Rhône en terme d'accord et de mise à exécution des concours de la force publique ont très peu évoluées voire empiré [pas de mesures suspensives en cas de saisine de la COMED, ni même en cas de reconnaissance du caractère prioritaire de la famille, des forces de police qui ne souhaitent plus communiquer sur la date effective de l'expulsion, pas ou peu de travail sur l'accompagnement en amont...]
- De même la CCAPEX (commission de coordination des actions de prévention des expulsions) a du mal à se mettre en place et il n'est pas sûr qu'il y ait un souhait d'en faire un outil central et dynamique de prévention des expulsions...au moins dans le Rhône.
- **Concernant la question des étrangers** : nous assistons depuis des années à des politiques de plus en plus restrictives en terme de délivrance de titre de séjour couplées à une fermeture toujours plus importante des droits sociaux y compris en terme d'accès au logement social.

Dernier tour de vis en date : l'arrêté de juin 2010, portant l'exigence de la régularité et de la permanence du séjour pour l'attribution d'un logement social à l'ensemble des personnes majeures qui vivront au foyer. Depuis, les bailleurs HLM, le dispositif préfectoral et la commission de médiation estiment qu'elles ne peuvent faire accéder au logement social une personne en situation régulière à partir du moment où un autre membre de la famille ayant vocation à occuper le logement n'aurait pas de titre de séjour.

Combien de personnes dans cette situation, de familles autonomes en structure d'hébergement embouteillent le dispositif car elles ne peuvent prétendre à rentrer dans le logement social? La politique du logement d'abord telle qu'elle nous est présentée ne semble pas l'évoquer...

Je pourrais aussi vous parler des problématiques de santé mentale, des roumains ayant des droits sociaux ouverts ou tout simplement de l'obligation de respecter l'inconditionnalité de l'accueil etc.

Et là encore, une stratégie de logement d'abord, pour aboutir, devrait pouvoir s'articuler avec un pilotage interministériel permettant de remettre en cohérence la politique de l'hébergement, de l'immigration, de la santé etc.

Concernant le cadre du DALO et même si cette situation concerne surtout l'Ile de France, rappelons qu'en 2010, l'Etat a été condamné 4 000 fois par les tribunaux administratifs au titre du non respect de ses obligations de relogement. L'Etat peut-il de manière crédible impulser une stratégie du logement d'abord en restant lui-même hors la loi ?

A ce sujet, je ne peux que vous conseiller de lire le dernier document du comité de suivi du DALO proposant 4 éléments incontournables pour appliquer ce droit au logement :

- Organiser la gouvernance logement
- Mettre en oeuvre un plan d'urgence pour reloger les ménages prioritaires dans les zones tendues
- Assurer l'obligation d'hébergement de toute personne en détresse
- Réorienter les moyens de la solidarité nationale vers le logement des personnes de revenu modeste

Enfin, je souhaite attirer votre attention sur **un dernier point qui est celui des dispositifs de sous locations.**

Il y a un réel besoin et cela correspond certainement à une attente et un besoin fort du public en demande d'hébergement. Mais les moyens proposés actuellement ainsi que leur éparpillement (GLA, ASLL, AVDL, IML) ne semblent pas à la hauteur des enjeux.

Il y a également dans le développement de ces dispositifs de transition le risque, qui est pointé dans le dernier rapport de la MILOS, que l'on **passe d'un dispositif à vocation transitoire à un dispositif de sous logement pérenne pour les plus précaires**, les associations, jouant dès lors un rôle de tampons pour absorber une demande de logement social somme toute ordinaire mais qui peine de plus en plus à rentrer dans ce parc social. Et dans ce cadre, évidemment, nous serions bien loin d'une stratégie de logement d'abord.

Echanges avec la salle

Il n'y a pas de système préconçu, c'est une construction de dispositifs qui s'empilent. Le logement d'abord a pour objectif de définir quels sont les besoins, les demandes, cela nécessite d'avoir une observation fine pour élaborer des réponses adaptées.

L'accompagnement global, c'est quoi : c'est la prise en compte de problèmes de santé, des ressources dont on dispose, des droits. C'est un ensemble de difficultés, avec des degrés dans les difficultés, tout le monde n'est pas au même niveau, il faut donc savoir à qui on s'adresse.

On a, avec les CHRS, un dispositif stable qui accueille des personnes. La politique du gouvernement est de déconstruire ce dispositif, ce n'est pas le bon moyen.

Il faut préciser ce qu'est un logement : une étape préalable à l'insertion, oui, mais aussi un moyen dans l'accompagnement des personnes vers l'insertion.

En résumé, on essaye de répondre de manière rationnelle et économique à un problème qui touche à l'humain, donc complexe.

Ce dispositif doit pouvoir évoluer selon les besoins, il y a plusieurs critères à prendre en compte (vieillesse de la population, évolution démographique...).

La FNARS n'est pas opposée à cette réflexion sur le logement d'abord mais avec une démarche plus juste qui tient compte des dispositifs déjà existants et qui ne sacrifie pas une structure pour en financer une autre.

Question du DALO : est ce qu'un droit peut se négocier, est ce que les travailleurs sociaux peuvent dire que quelqu'un est prêt au logement, prêt à sortir alors que le logement est un droit ?

Question de la définition du logement : chez soi, logement accompagné (quelqu'un qui reste dans un logement avec un accompagnement, est ce que c'est du logement ?), logement social...

Le logement d'abord a permis de créer une dynamique de réflexion sur les pratiques, de se questionner sur l'hébergement, à quoi il sert, de revoir le projet d'établissement, de réaffirmer un projet. Mais réfléchir sans moyens c'est compliqué.

Le logement d'abord, plus on y réfléchit, plus en parle, moins je comprends ce que c'est.

L'Etat lui-même a du mal à définir ce que c'est, le logement d'abord ce doit être du logement de droit commun et on manque de logement (besoin d'1 million de logements sociaux, 18700 ménages n'ont pas eu de proposition de logement alors qu'ils sont reconnus comme prioritaires)

L'expérimentation dont on nous parle, c'est comme des appartements thérapeutiques qui se font déjà depuis des années, pas de volonté d'expliquer clairement les choses.

Transfert de financement : annonce de création de places en pensions de familles dont des résidences accueil pour personnes avec des problèmes santé mentale, sauf que le financement pour ces places se fait au détriment d'autres dispositifs d'hébergement, ce qui revient à fermer une structure pour en financer une autre.

Les expérimentations dont on parle sont en marge, il ne faut pas les confondre avec le logement d'abord, ce n'est pas la solution idéale, mais ce qui est intéressant, c'est le public ciblé qui pose souvent des difficultés dans les CHRS.

On en revient à la question des modes de financement : les résidences d'accueil, cela représente 44 places en Rhône-Alpes pour les personnes rencontrant des problèmes psychiques. La subvention va se faire sur l'enveloppe départementale ou sera ponctionnée sur une autre subvention d'un autre dispositif, ce qui pose le problème de la continuité des financements par subvention, avec aucune garantie de les retrouver d'une année sur l'autre.

Question du droit : dans les pratiques, c'est quelque chose qui peut s'oublier, que c'est un droit.

La question de la mixité sociale est remise en question, on va déterminer des lieux de résidence des personnes, dans le cadre du relogement, on risque de recréer des ghettos sociaux (exemple d'un bailleur social en justice car il a mélangé dans un immeuble des appartements en accès à la propriété et des logements sociaux en location : les propriétaires l'assignent en justice pour dévalorisation du prix de vente de leur appartement).

Ne pas résumer le débat à ce qui se passe dans les cités, dans les départements ruraux la mobilité n'est pas la même qu'en zone urbaine.

En quoi un travailleur social peut estimer qu'une personne est prête à accéder au logement, à partir du moment où c'est un droit ? Il faut rappeler que l'hébergement est aussi un droit, ne pas opposer les 2, ils sont complémentaires.

Le "*Housing First*" concernait les publics de la rue alors qu'en Isère les publics de la rue, souvent des personnes isolées, sont des publics qui sont peu pris en compte et qui ont beaucoup de difficultés à trouver un hébergement, c'est même peut être plus facile pour eux de trouver un logement.

DAHO/DALO : ces droits définissent des obligations minimales de l'Etat, mais les ménages sont libres de ne pas accepter ce qu'on leur propose quand cela ne correspond pas à leurs besoins ou leurs attentes, l'accès à des solutions adaptées ne relèvent pas du DALO.

Quant au DAHO, il élargit l'éventail des solutions à proposer aux personnes, ça ne fait pas reculer le DALO.

On n'est pas forcément obligé de se contenter de ce que l'on a, d'accepter ce que définit un Etat en matière de droit.

Exemple : la construction d'Immeubles à Bron pour loger massivement les personnes après la guerre. Cet urbanisme sauvage a été destructeur par rapport au lien social, on peut monter les exigences et vouloir pousser vers le haut.

L'Etat fait le minimum, on constate la même chose pour les emplois, on assiste à un creusement des inégalités quand le droit ne définit pas un niveau d'exigence qualitatif.

Remarque : Le droit structure un Etat, il a le mérite d'exister.

Je veux préciser ma pensée : en tant que citoyen, je ne suis pas obligé de me contenter de ce que l'Etat me propose comme définition du droit.

Pour reprendre l'exemple du droit à l'emploi : ce n'est pas le droit à se plier à un emploi pas adapté, c'est aussi vivre décemment, en corrélation avec les compétences des personnes, un emploi qui n'entraîne pas socialement une disqualification des personnes.

Quand on a des revenus, on n'a pas besoin de revendiquer le droit puisqu'on peut accéder à tout, mais les personnes en précarité doivent faire appel au droit, et donc celui-ci peut être un droit qui tire l'humain vers le haut, un droit maximal.

Réfléchir à cette notion de logement d'abord avec l'articulation avec l'hébergement, c'est aussi le droit de revendiquer que chacun est un toit, l'hébergement est forcément inclus dans le droit au logement.

L'hébergement ne doit pas rendre les personnes captives, comment on accompagne les gens vers le logement en sachant qu'il manque de logements, que le chômage est en hausse ?, nécessité de défendre des pratiques sociales autour de la dignité de chacun.

IV. Restitution des ateliers

Atelier 1 - Les enjeux liés au territoire et au contexte socio économique

- Les enjeux et les problématiques du logement et de l'hébergement sont ils les mêmes selon les territoires et qu'entend-on par territoire ? : notion de bassin de vie, d'habitation, de travail.

On constate que pour les publics, les problèmes sont souvent les mêmes, les différences entre les territoires se remarquent plus sur les freins à l'insertion qui sont plus ou moins marqués selon la spécificité du territoire (banlieue, zones rurales ou urbaines, petites ou grandes villes...)

Par ailleurs, dans certains territoires, ce qui est marquant c'est le manque ou la difficulté d'accès aux services sociaux, médico sociaux.

- Au delà de l'emploi, de l'activité économique, de l'environnement en général, pour ce qui est du logement (pénurie logements, vacances), la notion de territoires est valide avec d'énormes variations selon les zones. Par exemple dans l'Ain, il y a de grosses différences entre la région d'Oyonnax qui est en grande difficulté économique et qui connaît une importante vacance de logements (les gens vont s'installer ailleurs) et le Pays de Gex où on constate un grand manque de logements sociaux.
- Décloisonnement qui commence à se faire entre l'hébergement d'insertion et le logement social, notamment avec l'intervention des bailleurs.
- Les réseaux sont différents selon les territoires, les liens sont peut être plus horizontaux dans les zones rurales et plus dirigistes dans les zones urbaines, dans les grandes villes.

Atelier 2 - L'accompagnement social nécessaire

- Question difficile, comment définir l'accompagnement social, alors qu'on est en même temps dans une définition floue du logement, avec le risque de rester sur des généralités.
- Comment déterminer l'accompagnement, les besoins, sa nature (optionnel, systématique, obligatoire) ?

- En amont, faire un diagnostic et ensuite déterminer l'outil adapté qui est soit l'hébergement soit le logement.
- Rôle des SIAO, avec une prise en compte de tous les publics.
- L'accompagnement social, cela peut être aussi un accompagnement de proximité, renforcer les visites directes aux personnes, aller dans leur quotidien mais dans ce cas, les personnes doivent être motivées. Question de la contractualisation qui s'oppose à la question de confiance, pour certains ça suffit, question de la délimitation de l'accompagnement, combien de temps doit-il durer ?
- Référent unique : il pourrait jouer un rôle de coordination entre les acteurs du social, de la santé, de l'insertion professionnelle...
- Opposition entre accompagnement social plus global et intervention sociale plus ponctuelle.
- Pression de certains bailleurs à demander un accompagnement même si celui ci ne s'avère pas nécessaire, dans ce cas peut-on le refuser ?
- Défendre l'accompagnement en CHRS, collectif ou diffus, et dépasser la peur que le logement d'abord c'est la solution pour fermer les places d'hébergement.
- Se poser la question de la plus value des dispositifs existant, notamment l'aspect collectif de l'accompagnement.
- Nécessite d'une évaluation.

Atelier 3 - Que devient l'hébergement dans une logique de logement d'abord ?

- Pas de repérage de dispositifs d'hébergement inutiles quand on se place du point de vue des publics, c'est différent quand c'est pour répondre à une commande publique.
- Logement d'abord, oui si cela peut impulser une politique de développement de l'offre de logements.
- Besoin en logement mais aussi besoin en hébergement.

- L'accès au logement direct et indirect n'est pas toujours une fin en soi, la notion d'accompagnement doit pouvoir être maintenue dans certains cas.
- Des politiques changeantes, chaque équipe veut marquer son passage en proposant/imposant sa politique du logement. La politique actuelle du logement d'abord, au-delà de son souci de rationalisation, cache une volonté de réduire les coûts, le risque d'instrumentalisation est réel, malgré des mesures séduisantes avec les SIAO et l'AVDL.

Atelier 4 - Quel type de logement et pour quel public ?

- Le logement est d'abord difficile pour certains publics : le temps d'accession au logement de la personne n'est pas forcément le temps des dispositifs et le temps des offres (accès au logement trop rapide ou trop long). Ne pas réduire l'accès au logement aux publics les plus précaires.
- Le logement d'abord n'est pas une notion uniforme : 4 principes d'action
 - Etablir un diagnostic fin initial avec la personne, en l'écoutant.
 - Une adéquation entre le besoin/la demande/le logement, travailler en partenariat avec les bailleurs et les partenaires, l'accompagnement doit être adapté, manque de maillon.
 - Le logement d'abord, c'est une manière d'occuper son logement, ce n'est pas seulement des mètres carré, c'est une manière d'habiter, la prise de logement doit être sécurisée, faire attention à la stigmatisation qui est un frein à l'accès et à l'entrée dans le logement. En aucun cas, accéder à un logement n'est une prise de risque, si l'accès au logement doit être, il doit se faire, c'est une démarche qui peut être très naturelle, la confiance est un préalable.
 - Réfléchir à une forme d'habitat adapté : passer directement de la rue à un logement n'est pas la solution universelle.

V. Maryse BASTIN, Vice Présidente de la FNARS Rhône-Alpes et membre du bureau national de la FNARS

Le secteur de l'hébergement s'ouvre, on ne peut plus rester entre soi, c'est la même chose pour le logement, la santé, ...

Aujourd'hui, il faut se questionner à partir du droit, depuis le DALO, ce droit universel.

Tout le monde parle de l'accompagnement social, on parle à partir de son regard « la source du regard produit la réalité que l'on observe ». Il faut essayer de voir quel est le regard de l'autre, le DALO apporte ce nécessaire décentrage.

La FNARS soutient le logement d'abord, mais pas dans n'importe quelle condition, un logement oui mais il faut l'habiter.

Doit-on lier logement et accompagnement social dans le cadre du logement d'abord? Cela introduit la notion des publics avec des difficultés sociales et qui seraient demandeurs.

Question des territoires : le changement vient de là alors que l'Etat s'est fortement recentralisé. Comment le travail social s'incarne dans les territoires en même temps que le logement?

Question du collectif et de l'individu, où se situe le travail social, à quoi sert-il si ce n'est fabriquer du lien.

VI. Marc UHRY, Directeur Régional de la Fondation Abbé Pierre

Les exemples européens qui ont été évoqués ont été élaborés par des personnes qu'on connaît bien en France car elles étaient venues observer les effets de la loi Besson (loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement) pour mettre en place leurs expériences, rien de nouveau, le logement d'abord existait par la loi Besson, avec l'ASLL, les principes étaient là.

Dans le Rhône : 1500 à 2000 places hébergement, même chose pour les FJT, 3000 lits gérés par la FAPIL, 6000 places en foyers travailleurs migrants devenus résidences sociales (qui peuvent être à la fois de l'hébergement et du logement).

Qu'est ce qu'on prétend changer dans le système, qu'est ce qu'on veut modifier avec le logement d'abord, on ne sait pas trop et il faut être plus clair sur ce point. Qu'est ce que nous, Fédérations et réseaux du secteur de l'hébergement et du logement on souhaiterait changer, c'est quoi l'enjeu de ce qu'on fait?

Plusieurs pistes de travail et de réflexions :

- Place du collectif, habitat collectif, besoins temporaires.
- Interroger la logique d'étape, peut on passer de la 1^{ère} à la dernière marche d'un coup ? Il existe un maillage d'acteurs, se poser la question de l'étape dans l'accompagnement, des personnes ont besoin d'un temps, d'une étape pour se poser, possibilité d'avoir un lieu de référence quand on va dans un logement, les services proposés par un CHRS sont des conditions de réussite pour le logement d'abord.
- Question sur le sens du travail social, qui on est pour donner des conseils aux autres, savoir qui on recrute, quelle diversité sociale, se poser la question de ce qu'on veut faire comme métier, quelles postures prendre dans le travail social, une double fonction d'agent de l'Etat et de défenseur du droit des personnes.
- Statut d'occupation : au nom de quoi les personnes les plus fragiles ont besoin d'avoir un statut d'occupation plus fragile, sous prétexte d'arranger le système, pourquoi des statuts dérogatoires, est ce que logement doit être conditionné par des critères ?
-

- Clarifier les fonctions de l'hébergement, notamment par l'émergence du DALO : il faut à la fois garantir l'accès de tous, inconditionnel, mais le dispositif doit aussi être fluide. Proposer des réponses atypiques durables, pour faire face à des problèmes de titre de séjour, de santé mentale, de pauvreté chronique, avoir une offre de solutions à long terme.
- Recomposer les métiers et leur articulation avec l'environnement, faire des propositions aux acteurs sur les territoires, se poser la question du service social avec une gamme de services utilisables par l'ensemble des acteurs.

Travailler entre les services, mieux s'articuler pour donner plus de choix aux personnes, les acteurs de l'hébergement doivent se mailler avec d'autres acteurs pour devenir des agents de la liberté, diversifier le travail social, recréer des dynamiques, faciliter la création de mécanismes solidaires.

VII. Cédric VAN STYVENDAEL, Directeur de Villeurbanne Est Habitat

Comment les bailleurs voient le logement d'abord ? : c'est un peu le bazar, le secteur du logement social s'ouvre et parfois souffre, ça va très vite. Les fonctions, les missions ont changé : les bailleurs ont parfois l'impression de devoir faire le deuil de loger les classes moyennes, le rêve du vivre bien ensemble autour d'une politique de peuplement qui permet l'équilibre dans chaque résidence semble s'éloigner sur certains territoires.

Villeurbanne Habitat : 600 attributions par an. Nous décidons pour environ 200, et pour les 400 autres c'est du DALO ou de la réservation par les collectivités, l'Etat ou le 1%.

Le métier de bailleur, qui avait largement professionnalisé la fonction des services de gestion locative autour de « à qui je vais attribuer », doit enrichir sa palette d'intervention avec l'accueil de plus en plus important de population rencontrant un cumul de fragilités sociales.

De ce fait les bailleurs doivent être encore plus efficaces dans leur gestion quotidienne de leurs résidences et proposer une qualité de service (état des logements, propreté, traitement de la réclamation,...). C'est la première condition de l'élaboration d'un vivre ensemble apaisé

La problématique de l'accès au logement, ce n'est pas un discours qui tient une place importante dans l'opinion publique, pas un écho retentissant, pas un objet de préoccupation collective.

- Le système ne fonctionne plus : il est « embolisé ». Baisse de la rotation, séjour qui s'éternise dans l'hébergement d'urgence ou temporaire,...
- Il n'y a pas de vrai partage à ce jour sur la définition de ménages prioritaires pour le logement en dehors des critères légaux du DALO
- Il nous faut impérativement définir des stratégies collectives autour du logement, place des uns ou des autres (acteurs associatifs et bailleurs). Soit nous sommes forces de proposition, soit nous nous verrons imposer les objets et la forme de ces collaborations. Nous devons d'avantage travailler ensemble et être capable d'avoir sur certains sujets une prise de parole un peu plus collective.

Sur la question de l'accompagnement individuel il nous faut construire des passerelles, le bailleur peut être inquiet de se retrouver seul au moment où il y a des problèmes, comment ensemble on fait un pacte pour dire qu'on est co responsables de certaines situations, le faire avant que la situation ne se crispe.

Echanges avec la salle

Coopération entre les sociétés HLM et les associations : les conventions d'utilité sociale concernent les ménages qui sortent de l'hébergement. Les CUS ne sont pas un bon moyen, on s'en sert dans les stratégies avec les collectivités mais ce n'est pas suffisant, il faut inventer des nouvelles formes de coopération entre gestion du patrimoine/accompagnement/analyse des besoins

Besoin de retrouver des relations d'acteur à acteur pour faciliter la circulation des ménages. Besoin de renforcement plus fort d'outils communs autour du service aux personnes et du patrimoine, recomposer les métiers pour prendre les choses à contre courant de l'Etat, trouvez des éléments systémiques de partenariat.

Avoir une expression politique du paysage et de ce qu'on veut en faire, ce qu'on imagine sur un territoire, savoir qui fait quoi.

Le système d'acteurs est planté, le système social a vécu. Appel à la conscience politique, comment on vit dans la cité avec les autres, chacun essaie de bien faire son travail mais chacun va dans le mur.

Contrainte à s'unir, mais de manière intelligente, avoir un sens commun, essayer d'avoir des contre propositions qui aient du sens pour que ça parle au public mais aussi aux personnes dont on s'occupe.

On n'a jamais été aussi proches et en lien avec les différents acteurs, arrêtons de nous taxer d'immobilisme, on n'arrête pas de bouger, on n'est pas des acteurs passifs, les associations s'adaptent au changement, il faut reconnaître ce qui est fait et ne pas nous forcer à faire des partenariats, on nous demande des prestations supplémentaires alors qu'on baisse les moyens (SIAO).

Une dimension pour l'ensemble du secteur associatif : la question des métiers doit bouger dans d'autres proportions, la puissance publique fait porter les échecs au secteur associatif qui ne veut pas changer, qui est fébrile. Les logiques

d'établissements ont du mal à bouger et à évoluer, recomposer les fonctions ailleurs avec d'autres acteurs.

Quand le changement devient du prosélytisme dans un Etat républicain, on touche aux droits fondamentaux mais le problème c'est l'accélération et la compression du temps social dans les conditions de travail, dans l'exigence de la commande publique, se poser la question de l'avenir pour les associations qui sont un contre pouvoir existant, innovant. Tous les systèmes de médiation sociale ont été détruits, il faut être force de proposition et retrouver des idées nouvelles et innovantes.

Chacun reste dans son secteur d'activité, chacun revendique la qualité de son travail mais le bricolage sur lequel on vit n'est plus suffisant face au faisceau de contraintes qu'on doit affronter. L'important est que la qualité de services et de prestations offerts reste à un haut niveau.

Vous dites que, hormis ACCELAIR, le reste est très compliqué, pourquoi ce sentiment, qu'est ce qu'on peut faire pour simplifier ?

Proposition des bailleurs dans le cadre du prochain PDALPD : les accords collectifs c'est 750 logements (ACCELAIR + autres dispositifs), des places pour des gens désignés par des structures et travailleurs sociaux.

La proposition des bailleurs : ce n'est pas assez et on se met d'accord pour des places supplémentaires (500/600) sur la base d'un diagnostic partagé avec fichier commun de la demande et un travail des bailleurs sur l'analyse de la demande, la rencontre avec les ménages. Ne pas toucher aux places qui sont fléchées par les structures et simplifier un peu les dispositifs pour en ajouter 600 avec un travail commun sur ce qu'est la priorisation des ménages et les bailleurs qui font des propositions.

GLOSSAIRE

ACCELAIR : programme de Forum Réfugiés ayant pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des réfugiés demandeurs d'emploi et de lutter contre le chômage des publics les plus en difficulté.

ASLL : Accompagnement Social Lié au Logement

AVDL : Accompagner Vers et Dans le Logement

CCAPEX : Commission de Coordination des Actions de Préventions des EXpulsions

CG : Conseil Général

CUS : Convention d'Utilité Sociale

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

COMED : Commission de médiation

DAHO : Droit à l'Hébergement Opposable

DALO : Droit au Logement Opposable

DIHAL : Délégation Interministérielle pour l'Hébergement et l'Accès au Logement des personnes sans-abri ou mal logées

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FAPIL : Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement

FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs

GLA : Gestion Locative Adaptée

HLM : Habitation à Loyer Modéré

Housing First : chez soi d'abord

IML : Inter Médiation Locative

MILOS : Mission Interministérielle d'Inspection du Logement Social

MRIE : Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion

OHL : Observatoire de l'Hébergement et du Logement

PDALPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées

PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

RMI : Revenu Minimum d'Insertion

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine



**Fédération Nationale des Associations
d'Accueil et de Réinsertion Sociale**

Délégation régionale Rhône Alpes

13 rue Raoul Servant – 69 007 Lyon

Tél : 04 37 70 19 19 / Fax : 04 72 71 43 92

secretariat@fnars-ra.org

www.fnars-ra.org

La Fnars Rhône-Alpes c'est :

- plus de 100 associations dans la région
- 150 établissements sociaux et médico sociaux
- 90 CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)
- Des CADA (Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) et des CPH (Centres Provisoires d'Hébergement)
- 6000 places en hébergement
- 580 salariés (assistantes sociales, éducateurs spécialisés...)
- 8000 personnes accueillies et hébergées chaque année dans la région
- le n° d'urgence « 115 » dans les départements
- des centres d'adaptation à la vie active, des fermes de cocagne
- 65 ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion)
- 6000 salariés en insertion chaque année

C'est aussi :

- **1 organisme de formation** qui propose une offre variée de stages courts (de 1 à 4 jours) à destination des salariés des associations adhérentes et non adhérentes.
- **1 site internet** : www.fnars-ra.org, accessible à tous, dans lequel vous pouvez retrouver toutes les informations sur les journées d'études, les formations, les actions menées en région et une base documentaire avec des textes, rapports, documents à télécharger sur nos thématiques d'intervention (santé, famille, logement, emploi, asile...)